

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1452

28 juillet 2006

SOMMAIRE

Advent Kamax Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	69653	bourg	69679
Agri-Produkt, S.à r.l., Buschrodt	69651	Fondation Lydie Schmit, Bereldange	69654
Agricola-Lux, S.à r.l., Mertzig	69655	Forex Capital Group, S.à r.l., Luxembourg	69660
Agrifonds, S.à r.l., Mertzig	69654	Forex Capital Group, S.à r.l., Luxembourg	69660
Agripro S.A., Buschrodt	69652	Forgital S.A., Luxembourg	69666
Agripro S.A., Buschrodt	69652	Forgital S.A., Luxembourg	69666
Asport Wiltz, S.à r.l., Ingeldorf	69656	Form of Engineering, S.à r.l., Luxembourg	69677
Asport, S.à r.l., Ingeldorf	69656	G T I, S.à r.l., Goossens Transport International, Putscheid	69655
Belux, S.à r.l., Luxembourg	69656	G.P.C. Invest S.A., Luxembourg	69669
Bietafol S.A., Luxembourg	69693	Garage Robert Grun & Fils, S.à r.l., Strassen	69696
Brake & Parts Center, S.à r.l., Mersch	69651	GEC General European Consulting S.A., Luxem- bourg	69695
Bridge S.A., Luxembourg	69680	Ghelck Properties S.A., Luxembourg	69682
Café Bel Canto, S.à r.l., Everlange	69692	Giorgetti Carlo, S.à r.l., Luxembourg	69696
Café Bel Canto, S.à r.l., Everlange	69692	Glendorn S.A., Luxembourg	69671
Café Bel Canto, S.à r.l., Everlange	69692	GSE (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	69678
Café Bel Canto, S.à r.l., Everlange	69693	Haxe International S.A., Luxembourg	69682
Café des Rochers, S.à r.l., Esch-sur-Sûre	69652	Henderson Indirect Property, S.à r.l., Luxem- bourg	69672
Calama Investments, S.à r.l., Luxembourg	69651	Idées Urbaines Europe S.A., Luxembourg	69650
CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital- Développement pour les PME S.A., Luxem- bourg	69656	International Participation - INPARFIN S.A., Lu- xembourg	69678
CG Atelier, S.à r.l., Esch-sur-Sûre	69658	Jack-Sept S.A., Wiltz	69658
(La) Chine, S.à r.l., Diekirch	69658	Kales Airline Services S.A., Findel	69669
CI.PE.FIN S.A., Luxembourg	69669	Kodiac, S.à r.l., Wiltz	69655
CI.PE.FIN S.A., Luxembourg	69669	Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Luxembourg	69694
Cirtedias S.A., Bigonville	69651	Lapperre S.A., Esch-sur-Alzette	69660
Concept Keller, Kirsch und Partner, GmbH, Trois- vierges	69651	Lobbel, S.à r.l., Wiltz	69654
Coves S.A., Luxembourg	69660	Lucky Lux Consulting, GmbH, Luxembourg	69670
Distribution Européenne S.A., Luxembourg	69650	Lux-Uniformes, S.à r.l., Luxembourg	69694
Edico S.A., Mondercange	69671	MAP, S.à r.l., Pétange	69694
Euromax II MBS S.A., Luxembourg	69671	Miller S.A., Luxembourg	69680
Fiat Finance Holding S.A., Luxembourg	69693	Mirta International S.A., Luxembourg	69680
Fiat Finance S.A., Luxembourg	69693	Mittal Investments, S.à r.l., Luxembourg	69677
Field Point PE I (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	69661	Multi Electronics, S.à r.l., Weiswampach	69658
Fin & Man Holding A.G., Luxembourg	69675	Norma Finance S.A., Luxembourg	69670
First Euro Industrial Properties III, S.à r.l., Luxem- bourg	69661	Norma Finance S.A., Luxembourg	69670
		Optima Europa S.A., Luxembourg	69682
		Optique New Look, S.à r.l., Schifflange	69675

Orion Sicav, Luxembourg	69679	S+B Inbau S.A., Kopstal	69674
Panvel Trading S.A., Luxembourg	69676	Sanguinetti Finance S.A., Luxembourg	69679
Panvel Trading S.A., Luxembourg	69677	Scatlux S.A., Luxembourg	69674
Photo Studio Delta Fernande Jourdain, S.à r.l., Differdange	69675	Scierie Strotz-Kolbach, S.à r.l., Wolwelange	69655
Polycross S.A., Luxembourg	69680	Sideral Holding S.A., Luxembourg	69679
Ponton S.A., Luxembourg	69679	Sitka S.A., Luxembourg	69678
PPG Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	69678	Smiths Detection International Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	69667
PPG Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	69678	Smiths Detection International Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	69668
ProLogis Czech Republic XXII, S.à r.l., Luxem- bourg	69687	Société d'Exploitation du Centre Equestre de Wat- range, S.à r.l., Watrange	69655
ProLogis Czech Republic XXIII, S.à r.l., Luxem- bourg	69683	St. James Capital Exhibitions N° 2 S.A., Luxem- bourg	69660
QNB International Holdings Limited, S.à r.l., Lu- xembourg	69670	Sud Béton, S.à r.l., Pétange	69674
RGH Holdings S.A., Luxembourg	69680	Upper Green, S.à r.l., Luxembourg	69671
Rick Shop, S.à r.l., Luxembourg	69675	Van Bragt International S.A., Luxembourg	69671
Rolf Bau, GmbH, Weidingen/Wiltz	69657	Vebeco S.A., Luxembourg	69668
Rolf Bau, GmbH, Weidingen/Wiltz	69657	Villers Management A.G., Luxembourg	69669
Rude Mood, S.à r.l., Echternach	69675	Wallet S.A., Luxembourg	69682

IDEES URBAINES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 33.262.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue
en date du 18 mai 2006 au siège social*

L'Assemblée décide de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

L'Assemblée décide de nommer la société ALEXANDER J. DAVIES, S.à r.l., 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes. Le mandat du commissaire aux comptes arrivera à échéance en 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048006/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

DISTRIBUTION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.720.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 avril 2006

- Les démissions de Messieurs Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

DISTRIBUTION EUROPEENNE S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

- / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047672/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

CONCEPT KELLER, KIRSCH & PARTNER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R. C. Luxembourg B 107.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 16 mai 2006, réf. DSO-BQ00172, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(946675/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2006.

CIRTEDIAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 107.710.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 18 mai 2006, réf. DSO-BQ00202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 23 mai 2006.

Signature.

(946686/1067/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2006.

AGRI-PRODUKT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8610 Buschrodt, 19, Angelsgronn.

R. C. Luxembourg B 107.022.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Buschrodt, le 24 mai 2006.

Signature.

(946697/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2006.

BRAKE & PARTS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 25.946.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2006.

Signature.

(946713/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2006.

CALAMA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 112.466.

Acte rectificatif portant sur l'acte publié le 17 janvier 2006 sous le numéro L060005668.5

Associé:

- Nom: Celia, Prénom: Ilir;

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique:

137, Avenue F. de Pressense, F-69200 Lyon;

Parts détenues: 124.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour CALAMA INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

C. Agata / J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047490//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

AGRIPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8610 Buschrodt, 19, Angelsgronn.
R. C. Luxembourg B 96.912.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Buschrodt, le 24 mai 2006.

Signature.

(946705/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2006.

AGRIPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8610 Buschrodt, 19, Angelsgronn.
R. C. Luxembourg B 96.912.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Buschrodt, le 24 mai 2006.

Signature.

(946710/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2006.

CAFE DES ROCHERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 3, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 116.436.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze mai.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Madame Maggy Merres, commerçante, née à Wiltz, le 23 février 1951, matricule n° 1951 02 23 147, demeurant à L-9265 Diekirch, 14, rue du Palais.

Laquelle a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration, ainsi que toutes opérations se rattachant directement à cet objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de CAFE DES ROCHERS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Sûre. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-quatre (124) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Madame Maggy Merres, prénommée.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante Madame Maggy Merres, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature de la gérante.

Le siège social est établi à L-9650 Esch-sur-Sûre, 3, rue de l'Eglise.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, états et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Merres, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 12 mai 2006, vol. 618, fol. 47, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 mai 2006.

F. Unsen.

(946715/234/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mai 2006.

ADVENT KAMAX LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.000,-.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 111.508.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises en date du 24 avril 2006

En date du 24 avril 2006, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

ADVENT KAMAX LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047581/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

FONDATION LYDIE SCHMIT, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-7243 Bereldange, 65, rue du X Octobre.

BILAN DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2005

<i>Actif</i>	2005	2004	<i>Passif</i>	2005	2004
Actif circulant			Capitaux propres		
Avoirs en banque	580.796,82	575.434,44	Fonds social	577.393,91	577.393,91
Intérêts courus	7.655,34	1.994,99	Résultats reportés	35,52	-6.175,05
			Résultat de l'exercice	11.022,73	6.210,57
Total EUR	588.452,16	577.429,43	Total EUR	588.452,16	577.429,43

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2005

<i>Charges</i>	2005	2004	<i>Produits</i>	2005	2004
Bourses d'études	néant	néant			
Fiduciaire Jean-Paul Elvinger	336,00	672,00	Intérêts créditeurs	11.934,51	7.727,73
Publication des comptes annuels	244,50	184,80	Ristourne frais BCEE	0,00	86,25
Annonces	0,00	710,61			
Frais de banque	12,80	36,00			
Frais de secrétariat	11,96	0,00			
Oldenburg Verlag	306,52	0,00			
Excédent des produits	11.022,73	6.210,57			
Total EUR	11.934,51	7.813,98	Total EUR	11.934,51	7.813,98

BUDGET POUR L'EXERCICE 2006

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Bourses d'études	20.000,00 EUR	Intérêts	11.000,00 EUR
Honoraires	700,00 EUR		
Publications	200,00 EUR		
Frais généraux	100,00 EUR		
	21.000,00 EUR		11.000,00 EUR

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO03209. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025711/230/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

LOBBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9522 Wiltz, 15, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 107.061.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 mai 2006, réf. DSO-BQ00185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société LOBBEL, S.à r.l.

Signature

(947144/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

AGRIFONDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 100.894.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 mai 2006, réf. DSO-BQ00186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société AGRIFONDS, S.à r.l.

Signature

(947149/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

**SOCIETE D'EXPLOITATION DU CENTRE EQUESTRE DE WATRANGE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9690 Watrange, 2, rue Abbé Welter.
R. C. Luxembourg B 102.964.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 mai 2006, réf. DSO-BQ00187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société SOCIETE D'EXPLOITATION DU CENTRE EQUESTRE DE WATRANGE, S.à r.l.

Signature

(947154/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

AGRICOLA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 92.468.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 mai 2006, réf. DSO-BQ00188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société AGRICOLA-LUX, S.à r.l.

Signature

(947156/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

SCIERIE STROTZ-KOLBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 29, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 93.289.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 mai 2006, réf. DSO-BQ00190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société SCIERIE STROTZ-KOLBACH, S.à r.l.

Signature

(947161/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

G T I, S.à r.l., GOOSSENS TRANSPORT INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9462 Putscheid, 6, Haaptstrooss.
R. C. Luxembourg B 96.041.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 17 mai 2006, réf. DSO-BQ00191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société G T I, S.à r.l., GOOSSENS TRANSPORT INTERNATIONAL

Signature

(947162/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

KODIAC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 111.225.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 18 mai 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les associés ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission de SEREN, S.à r.l. en tant que gérant de la société.

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 22 mai 2006, réf. DSO-BQ00214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(947266/825/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

69656

BELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 17, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 63.387.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

- Remplacement du gérant technique,
- Nomination,
- Signature.

L'associé unique est présent de façon que l'intégralité du capital est représentée:

Monsieur Thomas Kochendorfer, demeurant à D-66117 Saarbrücken, Unterer Hagen, 53	500 parts sociales
	500 parts sociales

L'assemblée décide de remplacer le gérant technique Monsieur Alfred Ehit, qui demeurait à D-54411 Hermeskeil, et qui est décédé en date du 5 novembre 2005 par Monsieur Alfred Graus, domicilié 3, am alten Berg à D-66440 Blieskastel, à la fonction de gérant technique à partir du 2 mai 2006.

La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10 heures 30.

Fait à Luxembourg, le 21 avril 2006.

T. Kochendorfer.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(047390/612/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

ASPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 34, route d'Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 95.942.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 17 mai 2006, réf. DSO-BQ00194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société ASPORT, S.à r.l.

Signature

(947169/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

ASPORT WILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 34, route d'Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 101.921.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ00195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société ASPORT WILTZ, S.à r.l.

Signature

(947170/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

**CD-PME, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAPITAL-DEVELOPPEMENT POUR LES PME S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 65.429.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

E. Kremer

Administrateur

(046957//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

ROLF BAU, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9518 Weidingen/Wiltz, 24, route d'Erpeldange.

H. R. Luxemburg B 106.880.

Im Jahre zweitausendsechs, am achtundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja Holtz, mit Amtssitz in Wiltz.

Sind erschienen:

1. Herr Raif Jusufovic, Geschäftsmann, geboren am 10. Februar 1968 in Konice, Tutin, wohnhaft in L-9518 Weidingen/Wiltz, 24, route d'Erpeldange;

2. Frau Saudina Jusufovic, ohne besonderen Stand, geboren am 17. September 1968 in Kakanj, wohnhaft in L-9518 Weidingen/Wiltz, 24, route d'Erpeldange.

Die erschienenen Parteien bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

- die Gesellschaft ROLF BAU, GmbH wurde durch eine Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. März 2005 gegründet;

- die Urkunde wurde im Gesetzblatt «Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» Nummer 747 vom 27. Juli 2005 veröffentlicht;

- die Gesellschaft ist im Handelsregister unter der Nummer B 106.880 eingetragen;

- das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) dargestellt durch hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR);

- die erschienenen Parteien sind alleinige Anteilseigner der Gesellschaft ROLF BAU, GmbH, mit Sitz in L-9518 Weidingen/Wiltz, 24, route d'Erpeldange;

- die Gesellschaft besitzt weder Grundstücke noch Anteile an Grundstücken.

Die erschienenen Parteien nehmen dann an der ordnungsgemäss einberufenen Gesellschafterversammlung teil und bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Anteilseigner beschliessen den Gesellschaftszweck zu erweitern. Der Artikel 2, Absatz 1 der Satzung lautet dementsprechend wie folgt:

«**Art. 2. Absatz 1.** Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb eines Hoch- und Tiefbauunternehmens.»

Zweiter Beschluss

Die Anteilseigner beschliessen Herrn Bruno Nofts, Maurermeister, geboren am 7. August 1962 in Mainz-Mombach, wohnhaft in 33, Silcherweg, D-55127 Mainz, Deutschland, zum zweiten Geschäftsführer zu ernennen.

Das Mandat ist zeitlich nicht begrenzt.

Gemäss Artikel 11, Absatz 3, wird die Gesellschaft von heute an durch die gemeinsame Unterschrift beider Geschäftsführer rechtsgültig verpflichtet.

Die Tagesordnung ist abgeschlossen und die Sitzung wird aufgehoben.

Kosten

Die Unkosten der vorstehenden Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden auf ungefähr 900,- EUR abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Jusufovic, S. Jusufovic, B. Nofts, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 mai 2006, vol. 320, fol. 16, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehren auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 mai 2006.

A. Holtz.

(947679/2724/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mai 2006.

ROLF BAU, GMBH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9518 Weidingen/Wiltz, 24, route d'Erpeldange.

R. C. Luxembourg B 106.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 mai 2006.

Pour la société

A. Holtz

Le notaire

(947696/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mai 2006.

MULTI ELECTRONICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.
R. C. Luxembourg B 93.893.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 17 mai 2006, réf. DSO-BQ00198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société MULTI ELECTRONICS, S.à r.l.

Signature

(947174/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

JACK-SEPT, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 99.113.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 12 mai 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) De proroger pour une période de 6 ans les mandats des administrateurs suivants:

- Wahlen Christian, 19, avenue Rogier, B-4000 Liège;
- Jacobs Chantal, 19, avenue Rogier, B-4000 Liège;
- De Bien Benoît, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz.

Monsieur Christian Wahlen reste administrateur-délégué.

2) De proroger le mandat de FIDOMES, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 19 mai 2006, réf. DSO-BQ00212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(947260/825/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

LA CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9217 Diekirch, 8, am Dechensgaard.
R. C. Luxembourg B 94.123.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 mai 2006, réf. DSO-BQ00258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mai 2006.

Signature.

(947521//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2006.

CG ATELIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 7, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 116.583.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Claude Nanquette, employé privé, demeurant à L-9689 Tarchamps, 66, Duerfstroos.
- 2.- Monsieur Guillaume Piron, maître-menuisier, demeurant à B-6852 Paliseul, Opont, 28, rue du Monçay.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CG ATELIER, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Esch-sur-Sûre.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la pose et le montage de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués, la pose de tapis, de planchers stratifiés et d'autres revêtements de sol en matière synthétique.

En outre la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachent directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Cession - transmission. Si un associé a l'intention de transférer tout ou partie de la propriété des droits attachés à ses parts sociales par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ces parts sociales en bloc, par lettre recommandée, aux autres associés pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux associés concernés sans retard.

Le prix de cession des parts sociales sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société, y compris le savoir-faire apporté respectivement par les associés.

En cas de succession suite au décès d'un des associés, les associés restants ont également un droit de préemption sur les participations du défunt dans la société sous rubrique. La valeur des parts sociales que le défunt a détenue dans la société est fixée suivant les modalités définies ci-avant pour le cas de transfert de parts sociales.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

- par Monsieur Claude Nanquette, prédit, cinquante parts sociales	50
- par Monsieur Guillaume Piron, prédit, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

La libération du capital social a été faite par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à neuf cent quatre-vingt-dix (990,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants de la société:

Monsieur Claude Nanquette et Monsieur Guillaume Piron, préqualifiés.

La société est valablement engagée comme suit:

- pour des engagements jusqu'à une contre-valeur de cinq mille (5.000,-) euros, par la seule signature d'un des deux gérants,

- pour tous engagements dépassant la contre-valeur de cinq mille (>5.000,-) euros, par les signatures conjointes des deux gérants.

3.- L'adresse du siège social est fixé à L-9650 Esch-sur-Sûre, 7, rue de l'Eglise.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Nanquette, G. Piron, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 24 mai 2006, vol. 408, fol. 23, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 30 mai 2006.

L. Grethen.

(949023.03/240/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2006.

ST. JAMES CAPITAL EXHIBITIONS N° 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 98.136.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ST. JAMES CAPITAL EXHIBITIONS N° 2 S.A.

M. Bogers

Administrateur

(046581/1084/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

COVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.476.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Signature.

(046757/777/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

FOREX CAPITAL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 63.862.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Signature.

(046881/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

FOREX CAPITAL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 63.862.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Signature.

(046883/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

LAPPERRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 49, rue Zénon Bernard.

R. C. Luxembourg B 54.010.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Signature.

(047332/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

FIELD POINT PE I (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 116.597.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day of April.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

FIELD POINT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register under No. B 114.791,

duly represented by Stéphanie Joie, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on April 19th, 2006.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. This private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») is hereby established by the current shareholder and all those who may become shareholders in future, and shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present Articles of Association.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition and disposition of shares of stock, equity interests and other equity securities, loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, and other debt instruments and securities, whether unsecured or secured by equipment, personal property, receivables and other collateral other than real estate, issued or assumed by companies domiciled either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as the management of all operations relating to such shares, loans and other equity and debt instruments and securities, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies acting as debtors, borrowers or obligors.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and may also acquire, hold and dispose of stock and other equity interests in such companies.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of FIELD POINT PE I (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone conference, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entire set of such circular resolutions will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which it owns. Each shareholder is entitled to as many votes as it holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of these Articles of Association requires the approval of a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 23. The managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by FIELD POINT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., prenamed, for a total price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date hereof and shall terminate on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as the managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Victor Khosla, company manager, born on 29 June 1958 in Delhi, India, residing at 80 Midwood Road, Greenwich, CT 06830, USA;

- Mr Nicholas Alec Geoffrey Butt, company manager, born on 28 November 1957 in Oxford, England, residing in 3, St. Michael's Mews, London SW1W8JZ, United Kingdom; and

- Mr Michel Van Krimpen, company manager, born on 19 February 1968 in Rotterdam, the Netherlands, residing in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den zwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

FIELD POINT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht von Luxemburg, mit Sitz in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 114.791,

hier vertreten durch Stéphanie Joie, maître en droit, wohnhaft zu Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 19. April 2006.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und die Veräußerung von Aktienanteilen, Kapitalbeteiligungen und anderen Beteiligungstiteln, Darlehen, Obligationen, Schuldscheinen, Krediten und anderen Schultiteln und Wertpapieren, ob ungesichert oder gesichert durch Einrichtungen, persönliches Eigentum, Forderungen und andere Sicherheiten, bei denen es sich nicht um Grundstücke handelt, die von Gesellschaften mit Sitz in Luxemburg oder im Ausland ausge-

geben oder übernommen werden, sowie die Verwaltung aller Geschäfte in Zusammenhang mit solchen Anteilen, Darlehen und anderen Eigenkapitalinstrumenten, Schuldtiteln und Wertpapieren, einschließlich der direkten oder indirekten Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, die als Schuldner oder Kreditnehmer handeln.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Garantien übernehmen für Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die derselben Gruppe angehören wie die Gesellschaft, und kann diesen Gesellschaften Darlehen gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen. Die Gesellschaft kann auch Aktien und andere Kapitalbeteiligungen in solchen Gesellschaften erwerben, halten und veräußern.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung FIELD POINT PE I (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapital bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Der/Die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, bestehend aus mindestens zwei Geschäftsführern, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 13. Der Geschäftsführerrat kann aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratsitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Im Falle einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebenen Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung erfordert die Zustimmung der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 23. Die Geschäftsführer können beschließen, Abschlagsdividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines von den Geschäftsführern erstellten Abschlusses, aus dem hervorgeht, dass ausreichend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag selbstverständlich nicht die seit dem Ende des letzten Steuerjahres erzielten Gewinne überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der verfügbaren Reserven und abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer gesetzlich oder durch diese Satzung vorgeschriebenen Reserve zugewiesen werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von FIELD POINT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., vorgeannt, für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) gezeichnet;

Alle Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), der vollständig dem Gesellschaftskapital zugewiesen wurde, von nun an der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr tausend fünf hundert Euro (EUR 1.500,-) geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 9, rue Schiller, L-2519 Luxemburg.
2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt:
 - Victor Khosla, company manager, geboren am 29. Juni 1958 in Delhi, Indien, wohnhaft in 80 Midwood Road, Greenwich, CT 06830, USA;
 - Nicholas Alec Geoffrey Butt, company manager, geboren am 28. November 1957 in Oxford, England, wohnhaft in 3, St. Michael's Mews, London SW1W8JZ, Vereinigtes Königreich von England; und
 - Michel Van Krimpen, company manager, geboren am 19. Februar 1968 in Rotterdam, Niederlande, wohnhaft in 9, rue Schiller, L-2519 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: S. Joie, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, vol. 153S, fol. 32, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Mai 2006.

J. Elvinger.

(049159.03/211/332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

FORGITAL S.A., Société Anonyme, (anc. FORGITAL S.P.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 103.925.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour FORGITAL S.A.

Signature

(046924/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

FORGITAL S.A., Société Anonyme, (anc. FORGITAL S.P.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 103.925.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour FORGITAL S.A.

Signature

(046917/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

SMITHS DETECTION INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 106.277.

In the year two thousand and six, on the third of March.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

SMITHS DETECTION GROUP LIMITED, a limited liability company, inscribed at the UK Companies House under number 5138140, with registered office at 765 Finchley Road, London NW11 8DS, United Kingdom, here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on the 2nd of March 2006.

Said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of SMITHS DETECTION INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 106.277, with registered office at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary dated January 25, 2005, published in the Mémorial, Recueil C n° 652 of July 5, 2005.

II. The sole shareholder resolves to add a new second paragraph in Article 2 «Object» of the articles of the Company, that will henceforth read as follows:

«The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The purpose of the Company is also to perform any commercial activity, consisting mainly in supplying, through installment sales, security equipment in the field of air and maritime transportation.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SMITHS DETECTION GROUP LIMITED, une «limited liability company», inscrite au «UK Companies House» sous le numéro, ayant son siège social au 765 Finchley Road, London NW11 8DS, Royaume-Uni, ici représentée par Made-moiselle Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 mars 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SMITHS DETECTION INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 10, bou-

levard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 106.277, constituée suivant acte du notaire sousigné reçu en date du 25 janvier 2005, publié au Mémorial C n° 652 daté du 5 juillet 2005.

II. L'associée unique décide d'ajouter un second paragraphe dans l'article 2 «Object» des articles de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société a également pour objet toute activité commerciale consistant principalement dans l'approvisionnement en équipement de sécurité et de contrôle dans le domaine du transport maritime et aérien.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 58, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

J. Elvinger.

(047520/211/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

SMITHS DETECTION INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 106.277.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41804 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 mai 2006.

J. Elvinger.

(047524/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

VEBECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 67.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ06311, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VEBECO S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(047222/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

69669

CI.PE.FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.767.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(046999/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

CI.PE.FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.767.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(047001/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

VILLERS MANAGEMENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 66.073.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour VILLERS MANAGEMENT A.G.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
Signature

(047137/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

G.P.C. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 109.015.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour G.P.C. INVEST S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
Signature

(047203/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

KALES AIRLINE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Findel, Cargo Center.
R. C. Luxembourg B 65.816.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

(047333/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Signature.

NORMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 81.913.

Le bilan au 10 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour NORMA FINANCE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(047201/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

NORMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 81.913.

Le bilan au 10 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour NORMA FINANCE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(047186/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

LUCKY LUX CONSULTING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 65.584.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour LUCKY LUX CONSULTING, GmbH

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(047214/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

QNB INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.073.575,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 102.895.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 27 octobre 2005

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 27 octobre 2005 le point suivant:

- décision a été prise de nommer M. Ali Shareef Al Emadi, né au Qatar, le 3 janvier 1969, demeurant à Ain Khalid-AK Toor Street, N° 272-Area N° 56, PO Box 536, Doha, Qatar, en tant que Président du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour QNB INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047432/1005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

EUROMAX II MBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 86.101.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour EUROMAX II MBS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(047215/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

GLENDORN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 95.517.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour GLENDORN S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(047217/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

VAN BRAGT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 61.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06308, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VAN BRAGT INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(047225/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

UPPER GREEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 21, rue Saint-Ulrich.
R. C. Luxembourg B 79.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06306, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UPPER GREEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(047229/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

EDICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3934 Mondercange, 14, op Blach.
R. C. Luxembourg B 107.036.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Signature.

(047335/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

HENDERSON INDIRECT PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 115.635.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholder of HENDERSON INDIRECT PROPERTY, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 28 March 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»);

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg, who appoints as secretary Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The meeting also elects as scrutineer Flora Gibert.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the shareholder or his proxy, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that

- the five hundred (500) shares

all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. The shareholder declares having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To increase the corporate capital of the Company with an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525.-) by creating and issuing one new share, with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) (the «New Share») with a share premium of an amount of five million eight thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 5,008,175.-).

2) To record the subscription of the New Share by the existing shareholder and to record the payment of such New Share together with the share premium by contribution in cash.

3) To amend the beginning of article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«5.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) shares (the «Shares») with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously in compliance with the Articles and in particular article 12 of the Articles:

First resolution

The existing shareholder resolves then to increase the corporate capital of the Company with an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525.-) by creating and issuing the New Share, with a share premium of an amount of five million eight thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 5,008,175.-).

Second resolution

The existing shareholder resolves to subscribe to the New Share for a total subscription price of five million eight thousand two hundred Euro (EUR 5,008,200.-) divided into twenty-five Euro (EUR 25.-) corresponding to the nominal value of the New Share and five million eight thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 5,008,175.-) corresponding to share premium attached thereto.

The shareholders acknowledge the subscription and record the full payment in cash of the New Share, as described above, such that the amount of five million eight thousand two hundred Euro (EUR 5,008,200.-) is at the disposal of the Company.

A blocking certificate attesting the payments in cash for an amount of five million eight thousand two hundred Euro (EUR 5,008,200.-) has been produced to the notary.

Third resolution

The shareholder resolves to amend the beginning of article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«5.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) shares (the «Shares») with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 56,000.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed. The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le trente mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de HENDERSON INDIRECT PROPERTY, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu le 28 mars 2006 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg lequel désigne comme secrétaire, Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit aussi comme scrutateur Mme Gibert.

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que:

- les cinq cents (500) parts sociales

toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. L'associé déclare avoir été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmenter le capital de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) par la création et l'émission d'une part sociale, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant une prime d'émission de cinq millions huit mille cent soixante-quinze euros (EUR 5.008.175,-).

2) Enregistrer la souscription de la Nouvelle Part Sociale par l'associé unique et la libération de cette Nouvelle Part Sociale, ensemble avec la prime d'émission, par apport en numéraire.

3) Modifier le début de l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 12.525,-) représenté par cinq cent une (501) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

4) Divers.

Après délibération, la résolution a été prise à l'unanimité en application des Statuts de la Société et en particulier avec l'article 12 des Statuts:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) par la création et l'émission de la Nouvelle Part Sociale, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) avec une prime d'émission de cinq millions huit mille cent soixante-quinze euros (EUR 5.008.175,-).

Seconde résolution

L'associé unique décide de souscrire la Nouvelle Part Sociale pour un montant total de souscription de cinq millions huit mille deux cents euros (EUR 5.008.200,-) se répartissant entre la valeur nominale de la Nouvelle Part Sociale pour un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et la prime d'émission y relative pour un montant de cinq millions huit mille cent soixante-quinze euros (EUR 5.008.175,-).

L'associé unique prend acte de la souscription et enregistre la libération intégrale de la Nouvelle Part Sociale en numéraire, comme dit ci-dessus, de sorte que la somme de cinq millions huit mille deux cents euros (EUR 5.008.200,-) est dès à présent à la disposition de la Société.

Un certificat de blocage attestant les versements de la somme de cinq millions huit mille deux cents euros (EUR 5.008.200,-) a été présenté au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'associé décide de modifier le début de l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 12.525,-) représenté par cinq cent une (501) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 56.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, vol. 28CS, fol. 11, case 9. – Reçu 50.082 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

J. Elvinger.

(047527/211/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

SUD BETON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4711 Pétange, 12A, route d'Athus.

R. C. Luxembourg B 11.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06294, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUD BETON, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(047280/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

S+B INBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8181 Kopstal, 54, route de Mersch.

R. C. Luxembourg B 64.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06291, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S+B INBAU S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(047284/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

SCATLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 47.366.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

SCATLUX S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

(047392/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

RICK SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer.
R. C. Luxembourg B 87.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06290, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICK SHOP, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(047285/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

PHOTO STUDIO DELTA FERNANDE JOURDAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4633 Differdange, 9, rue de la Grève Nationale.
R. C. Luxembourg B 88.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06287, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHOTO STUDIO DELTA FERNANDE JOURDAIN, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(047287/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

OPTIQUE NEW LOOK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 55.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06280, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTIQUE NEW LOOK, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(047288/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

RUDE MOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 38, place du Marché.
R. C. Luxembourg B 92.919.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Signature.

(047336/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

FIN & MAN HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.394.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.
FIN & MAN HOLDING A.G.
A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen
Administrateur / Administrateur

(047396/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

**PANVEL TRADING S.A., Société Anonyme,
(anc. ZIPA FOOD TRADING S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.383.

L'an deux mille six, le seize mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZIPA FOOD TRADING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hespérange, en date du 8 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 296 du 28 avril 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert Weirig, employé de bureau, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Ferron, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Modification de la dénomination de la société en celle de PANVEL TRADING S.A.
- 2) Démission et nomination d'administrateur.
- 3) Démission et nomination d'administrateur-délégué.
- 4) Démission et nomination du commissaire aux comptes.
- 5) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en celle de PANVEL TRADING S.A. et en conséquence de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PANVEL TRADING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de tous les administrateurs et de l'administrateur-délégué actuellement en fonction.

La prochaine assemblée générale ordinaire statuera sur la décharge à leur donner.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire comme nouveaux administrateurs, jusqu'à l'année 2012:

1) Monsieur Charalampos Pantazis, né à Attikis/Grèce, le 10 janvier 1960, demeurant à GR-15342 Athènes, Kolokotroni 28-30, Agia Paraskevi.

2) Monsieur Eleutherios Veliotis, né au Québec/Canada, le 7 mai 1960, demeurant à GR-14561 Athènes, Vas. Alexandrou 13B, Kifissia.

3) La société AURIGA S.A., avec siège social à Panama 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34, inscrite au The General Public Registry Directorate, Panama City, Card N° 368606, Doc. 33959.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction.

La prochaine assemblée générale ordinaire statuera sur la décharge à lui donner.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire comme nouveau commissaire aux comptes, jusqu'à l'année 2012:

«La société anonyme LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 69.995.»

Sixième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration de déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les administrateurs, à savoir:

- 1) Monsieur Charalampos Pantazis, prénommé,
- 2) Monsieur Eleutherios Veliotis, prénommé,

3) La société AURIGIA S.A., prénommée,
tous ici représentés par Monsieur Robert Weirig, prénommé,
en vertu de trois procurations lui délivrées,
lesquelles procurations resteront annexées au présent acte,
se sont réunis en conseil d'administration, et ont décidé de nommer Monsieur Charalampos Pantazis, prénommé,
comme administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: R. Weirig, F. Ferron, M.-P. Kohn-Thibo, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, vol. 153S, fol. 62, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

J.-P. Hencks.

(047535/216/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

**PANVEL TRADING S.A., Société Anonyme,
(anc. ZIPA FOOD TRADING S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.383.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, en date du 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(047538/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

FORM OF ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 103.421.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Signature.

(047339/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

MITTAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 102.046.

Acte rectificatif portant sur l'acte publié le 3 mars 2005 sous le numéro L50019335.5

Changement suivant le contrat de cession d'action du 10 décembre 2004:

- Ancien actionnaire unique: THE RICHMOND INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, Numéro 11.001 à l'International Business Companies Registry of the British Virgin Islands, avec siège social à Road Town, Tortola, the British Virgin Islands;

- Nouvel actionnaire unique: LNM GLOBAL INVESTMENTS HOLDINGS LIMITED, Numéro 89.105 au Companies Registry of Gibraltar, avec siège social au 57-63, Line Wall Road, Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour MITTAL INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

C. Agata / J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04937. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(047478//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

GSE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 114.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mai 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(047398/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

INTERNATIONAL PARTICIPATION - INPARFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 23.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00756, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047401/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

SITKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05444, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047403/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

PPG LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 97.149.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un gérant

(047404//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

PPG LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 97.150.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un gérant

(047405//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

FIRST EURO INDUSTRIAL PROPERTIES III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.915.400,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 104.016.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en mai 2006.

Pour la société

Signature

Un gérant

(047409//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

ORION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.862.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01157, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour ORION SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(047410//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

SIDERAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05436, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047411/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

**SANGUINETTI FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. CARPENTRY FINANCIAL S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 103.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05426, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047413/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

PONTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 95.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05418, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047414/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

POLYCROSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 72.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05410, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047415/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

MIRTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 103.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05401, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047417/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

MILLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05392, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047418/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

BRIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 104.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05385, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047419/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

RGH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 8.195.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the tenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», with professional address with L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

«the proxyholder»

acting as a special proxy of RUPERT PARTNERSHIP IN INDUSTRY LIMITED SOUTH AFRICA with registered office at Carpe Diem Office Park, Techno Park, 7600 Stellenbosch, South Africa,

«the principal»

by virtue of a proxy under private seal given on March 7, 2006 which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company RGH HOLDINGS S.A., R.C.S. Luxembourg B nr. 8.195, with registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, was incorporated by deed enacted by the notary M^e Robert Elter, then residing in Luxembourg on the 13th of December 1968, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 15 of January 29th, 1969. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of M^e Joseph Elvinger,

notary residing in Luxembourg on January 20th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 378 of April 8th, 2003;

2. That the subscribed capital of the joint stock company RGH HOLDINGS S.A. amounts currently to EUR 70,647,449.10 (seventy million six hundred forty-seven thousand four hundred forty-nine Euro ten cents) represented by 617,600 (six hundred seventeen thousand six hundred) shares having a par value of EUR 114.39 (one hundred fourteen Euro thirty-nine cents) each, fully paid up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company RGH HOLDINGS S.A.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal, as liquidator of the company RGH HOLDINGS S.A. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the shares.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de RUPERT PARTNERSHIP IN INDUSTRY LIMITED SOUTH AFRICA ayant son siège social à Carpe Diem Office Park, Techno Park, 7600 Stellenbosch, Afrique du Sud,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 mars 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme RGH HOLDINGS S.A., R.C.S. Luxembourg B nr. 8.195, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 décembre 1968, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 15 du 29 janvier 1969.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 20 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 378 du 8 avril 2003.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 70.647.449,10 (soixante-dix millions six cent quarante-sept mille quatre cent quarante-neuf euros et dix cents) représenté par 617.600 (six cent dix-sept mille six cents) actions de EUR 114,39 (cent quatorze euros et trente-neuf cents) chacune, intégralement libérées.

3. Que le mandant est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme RGH HOLDINGS S.A.

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme RGH HOLDINGS S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COM-PAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, vol. 152S, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

J. Elvinger.

(047574/211/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

GHELCK PROPERTIES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05379, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047421/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

OPTIMA EUROPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.258.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04639, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature

Un mandataire

(047423/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

WALLET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.443.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(047425/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

HAXE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 112.019.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(047426/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

ProLogis CZECH REPUBLIC XXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 116.584.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of May.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by Mrs Monica Rosenblatt, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on May 15, 2006.

The above mentioned proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I.- Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis CZECH REPUBLIC XXIII, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II.- Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three-quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three-quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered

mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III.- Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV.- Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1,750.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le seize mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., elle-même représentée par Madame Monica Rosenblatt, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mai 2006.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}.- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis CZECH REPUBLIC XXIII, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III.- Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l. prénommée, ici représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Rosenblatt, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, vol. 28CS, fol. 55, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

G. Lecuit.

(049084.03/220/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

ProLogis CZECH REPUBLIC XXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 116.585.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of May.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by Mrs Monica Rosenblatt, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on May 15, 2006.

The above mentioned proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I.- Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis CZECH REPUBLIC XXII, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II.- Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three-quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three-quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III.- Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV.- Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1,750.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le seize mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., elle-même représentée par Madame Monica Rosenblatt, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mai 2006.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}.- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis CZECH REPUBLIC XXII, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III.- Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l. prénommée, ici représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Rosenblatt, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, vol. 28CS, fol. 55, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Releveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

G. Lecuit.

(049085.03/220/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

CAFE BEL CANTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 1, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 107.446.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(948902.03/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2006.

CAFE BEL CANTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 1, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 107.446.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(948913.03/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2006.

CAFE BEL CANTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 1, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 107.446.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(948919.03/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2006.

CAFE BEL CANTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 1, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 107.446.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(948923.03/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2006.

CAFE BEL CANTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 1, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 107.446.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(948926.03/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2006.

FIAT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 67.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(047103/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

FIAT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 67.768.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(047104/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

BIETAFOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 86.139.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MINIJEN LIMITED, avec siège social à Russel Square House 10-12. Rus, London WC1 B5LF, United Kingdom,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 28 mars 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme BIETAFOL S.A., R.C.S. Luxembourg N° B 86.139, fut transférée au Luxembourg par-devant moi, en date du 4 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

- La société a actuellement un capital de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société BIETAFOL S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société BIETAFOL S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société BIETAFOL S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné.

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les une situation comptable au 31 décembre 2005.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes.

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire trois (3) certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société BIETAFOL S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, vol. 153S, fol. 24, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(048516/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

MAP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 35, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 64.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06266, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAP, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(047292/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

LUX-UNIFORMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 105.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06247, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-UNIFORMES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(047295/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.395.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2006

Monsieur Jacques Peters, a été coopté par le Conseil d'Administration du 14 septembre 2005 et conformément à l'article 51 al. 4 de la loi sur les Sociétés Commerciales. L'Assemblée confirme l'élection de Monsieur Jacques Peters, adresse professionnelle: 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Celui-ci terminera le mandat de Monsieur Antoine d'Hondt venant à échéance en 2009.

L'Assemblée décide d'appeler aux fonctions d'administrateur Messieurs Frans Florquin, Administrateur-Délégué de KBC BANK S.A., adresse professionnelle: Havenlaan 2, B-1080 Bruxelles et Herman Agneessens, Administrateur-Délégué de KBC BANK S.A. adresse professionnelle: Havenlaan 2, B-1080 Bruxelles, pour une durée de 6 ans.

Certifié sincère et conforme

M.P. Gillen / J.P. Loos

Secrétaire Général / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047804/022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

GEC GENERAL EUROPEAN CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.197.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the sixth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., with registered office at L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, duly represented by Marco Lagona, employe privat, residing professionally in Luxembourg.

Christophe Velle, employe privat, residing professionally in Luxembourg,

«the proxy»,

acting as a special proxy of SOUTHFIELD RESOURCES LIMITED, with registered office at Road Town, PO Box 3186 Tortola, British Virgin Islands,

«the mandator»,

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the company GEC GENERAL EUROPEAN CONSULTING S.A., having its head office at Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 75.197, has been incorporated by deed enacted on March 14th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, under number 20818/208/238 on April 14th, 2000.

II.- That the corporate share capital is presently set at EUR 35,000.-, (thirty-five thousand Euro) consisting of 3,500 (three thousand five hundred) shares, fully paid up, shares of a par value of EUR 10.- (ten Euro) each.

III.- That the Mandator, has successively become the owner of all the shares of the Company, and as sole shareholder resolves to dissolve the company with immediate effect.

IV.- That the Mandator declares to have full knowledge of the articles of association and is fully aware of the financial situation of the Company.

V.- That the Mandator, as liquidator of the Company declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company is deemed to have been carried out and completed, all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the Mandator grants full discharge the board of directors, and statutory auditor for their mandate up to this date.

VII.- That the books and records of the company will be kept for a period of five years at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille six, le six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, valablement représentée par Marco Lagona, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de SOUTHFIELD RESOURCES LIMITED, ayant son siège social à Road Town, PO Box 3186 Tortola, Iles Vierges Britanniques,

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme GEC GENERAL EUROPEAN CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 75.197, a été constituée suivant acte reçu le 14 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous n° 20818/208/238 du 14 avril 2000.

II.- Que le capital social de la société anonyme GEC GENERAL EUROPEAN CONSULTING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société GEC GENERAL EUROPEAN CONSULTING S.A.

V.- Que son mandant déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Lagona, C. Velle, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, vol. 152S, fol. 62, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

J. Elvinger.

(048521/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

GIORGETTI CARLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 22.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06257, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GIORGETTI CARLO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(047298/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

GARAGE ROBERT GRUN & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 242, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 9.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06254, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE ROBERT GRUN & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(047300/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.